

AGREGATION
de l'enseignement secondaire supérieur (30 ects)
MODALITES D'INSCRIPTION 2018/2019

Attention: cette formation s'adresse aux étudiants ayant obtenu:
une Licence ou un Master en arts plastiques, visuels et de l'espace (AP, AV, AE)
ou aux étudiants inscrits en Master de l'Enseignement supérieur artistique de type long

L'agrégation erg-ESA Saint-Luc Bruxelles est co-organisée par deux écoles :

- L'erg, située rue du Page 87 – 1050 Ixelles
- L'ESA Saint-Luc Bruxelles, située place Morichar 30 – 1060 Saint-Gilles

Cette organisation particulière nécessite une clarification des rôles de chacun afin d'éviter tout problème de communication.

Dans laquelle de ces deux écoles dois-je m'inscrire ?

Il n'y a aucune obligation en ce qui concerne le choix de l'école de référence. Différents critères peuvent entrer en jeu. Cependant, pour des raisons logistiques, nous conseillons la répartition suivante :

- **erg** : étudiants et anciens étudiants de l'erg (master didactique ou diplômés de l'erg).
Personne de référence : Patrizia Tripoli, patrizia.tripoli@erg.be
- **ESA Saint-Luc Bruxelles** : tout autre étudiant possédant une licence ou un master en arts plastiques, visuels et de l'espace.
Personne de référence : Anne-Bénédicte Philippart, ab@stluc-esa-bxl.org

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous du 17 au 19 septembre 2018 avec la personne mentionnée ci-dessus, en fonction de l'école de votre choix.

Avant d'avoir le rendez-vous, votre dossier doit être accepté. Veuillez envoyer un email à **vo****tre personne de référence**, avant le 10 septembre 2018 en joignant **UNE LETTRE DE MOTIVATION et une copie de tout votre dossier** (voir détails ci-dessous).

- votre carte d'identité valide
- une photo d'identité récente
- **100 €** en liquide ou bancontact = droits d'inscription (**pas de chèque, pas de carte de crédit, pas de virement bancaire**)
- un Curriculum vitae
- **le diplôme du secondaire** (CESS ou Baccalauréat)
- **le diplôme de Licence ou Master en Arts plastiques, visuels et de l'espace**
Attention si ce diplôme est obtenu à l'étranger, vous devrez faire la demande d'équivalence:
<http://www.equivalences.cfwb.be/>

Secrétariat de l'agrégation : Kelly Josse – Erg, 87, rue du Page – 1050 Bruxelles
Tél : 02/538 98 29 – 02/541 17 73 - kelly.josse@erg.be

Coordination pédagogique de l'agrégation : Cécile Dujardin – ESA Saint Luc, 30 place Morichar – 1060 Bruxelles
Tél : 02/533 08 88 – c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

- **justifier les 5 dernières années académiques: de 2013-14 à 2017-18**: voir le tableau récapitulatif des justificatifs (dans les pages suivantes)
 - complétez le document des activités antérieures (dans les pages suivantes).
 - si études : attestation de fréquentation antérieure (avec dates d'entrée et de sortie) et TOUS les relevés de notes avec cachet et signature de l'école.
 - si « Prépa » : attestation de réussite (avec date d'entrée et de sortie) ET les relevés de notes)
- **l'attestation de NON SOLDE** (exemple ci-dessous) : **uniquement pour les années 2014/2015 à 2017/18** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (Haute école, Ecole supérieure, Université...) attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
- **l'attestation du bilan de santé** (exemple ci-dessous) : vous l'avez **uniquement si vous étiez dans une école supérieure en Belgique** (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- **pour les étudiants étrangers qui habitent en Belgique** : une **composition de famille récente** (moins d'1 mois). Dans certaines communes, ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école.

Lors du rendez-vous pour l'inscription, veuillez apporter obligatoirement tout votre dossier (les documents ORIGINAUX)

* nous ferons une copie conforme de votre diplôme au secrétariat.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet: <http://agregation.stluc-bruxelles-esa.be>

**Rentrée : mercredi 19 septembre 2018, de 17h à 20h30, à l'ESA Saint-Luc,
Place Morichar, 30, 1060 Bruxelles.**

L'ESA Saint-Luc et l'erg sont fermées du 13 juillet au 15 août 2018 inclus.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction des évolutions de la législation (le 14/05/18)

En résumé :

Etape 1

Envoyer le dossier, **AVANT le 10 septembre 2018**,
par email, selon l'école choisie :
à l'erg: patrizia.tripoli@erg.be
à l'ESA: ab@stluc-esa-bxl.org

Etape 2

On analyse votre dossier.
Si le dossier est en ordre, on vous donnera un rendez-vous
pour l'inscription le **17, 18 ou 19 septembre 2018**

Etape 3

Se présenter **en personne** au rendez-vous fixé,
selon l'école choisie :
à l'erg: 87 rue du Page – 1060 Bruxelles
à l'ESA: 30 place Morichar – 1060 Bruxelles

Remise du dossier complet contenant **TOUS les originaux demandés + 100 €** (liquide ou bancontact)
pas de chèque, **pas** de cartes de crédit, **pas** de virement bancaire

Etape 5

Rentrée académique:

mercredi 19 septembre 2018, de 17h à 20h30
Lieu: ESA Saint-Luc, Place Morichar, 30, 1060 Bruxelles

ATTESTATION D'ACTIVITE(S)

Lors de son inscription, l'étudiant doit prouver qu'il satisfait aux conditions d'accès aux études et justifier de son occupation durant les 5 années académiques précédentes à l'aide de documents officiels probants.

Article 95 § 1. (Décret du 7/11/2013) **la preuve que l'étudiant satisfait aux conditions d'accès aux études lui incombe.** Elle peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Je soussigné(e) (NOM + Prénom)

inscrit(e) à l'ESA Saint-luc Bruxelles dans le cursus AGREGATION,

déclare les activités et occupations suivantes après l'obtention du diplôme du secondaire (CESS en Belgique, Bac à l'étranger) en :

2017- 2018 :

2016 - 2017:

2015 - 2016 :

2014 - 2015 :

2013 - 2014 :

En cas de fausse déclaration ou de falsification, et donc de fraude à l'inscription, je sais que j'encours l'exclusion immédiate de la présente année académique ainsi que l'impossibilité pour moi de m'inscrire dans l'Enseignement supérieur les 4 années académiques suivantes
Article 96 § 1. (Décret du 7/11/2013)

Fait à, le...../...../2018

Indiquer manuscritement « Certifié sincère et véritable » :

Signature :

Tableau récapitulatif des documents à fournir

Activité non académique :	Documents à fournir :
Travail salarié	<ul style="list-style-type: none"> • <u>à temps plein</u> : tout document probant: attestation de l'employeur, fiches de paie, attestation officielle de fin de contrat (de type C4) sur laquelle doit apparaître le volume et l'horaire des prestations (journée/soirée), datée, signée et cachet de l'employeur. • <u>à temps partiel</u> : idem que pour le temps plein. Pour ceux qui ont travaillé en Belgique, le document ONEM 1^{ère} inscription, le relevé des périodes de chômage et le document disant que vous n'avez pas bénéficié du document C93 (= demande de dispense pour reprise d'études)
Travail indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur* (DSH-document à compléter) accompagnée de tout document probant: cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des Entreprises, etc...
Chômage, stage d'attente, CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Document probant de l'ONEM (Bruxelles), ORBEM (autres régions) ou du CPAS + une attestation spécifique de l'ONEM, stipulant que vous n'avez pas bénéficié du document C93 pour reprise d'études - CPAS : document attestant du fait que vous bénéficiez du R.I.S. (Revenu d'Intégration Sociale) OU de l'aide équivalente pour l'année académique dans laquelle vous vous inscrivez - Si demandeur d'emploi chez Actiris (Bruxelles) : obtenez <i>l'attestation comme demandeur d'emploi après études A23J</i> ; au Forem (autres régions) obtenez <i>le document A236</i>. - Si vous avez moins de 25 ans, une attestation de « non-versement » des allocations familiales (en Belgique). • <u>Étudiants étrangers</u>: attestation de l'organisme public national (Pôle emploi,...)
Problèmes de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle. • Certificat médical....
Séjour à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou visa. • Voyage linguistique: attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc..), datée, signée, cachet de l'organisme
Congé parental	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle. • En cas de prolongation volontaire : Déclaration sur l'honneur *
Incarcération - prison	Attestation de l'administration pénitentiaire.
Bénévolat (ONG/Asbl)	Attestation de l'organisme (datée, signée, cachet de l'organisme).
Sans papiers	Déclaration sur l'honneur *
SDF	En cas de suivi psycho-social, document probant du CPAS ou de tout autre organisme compétent ou Déclaration sur l'honneur*
Année(s) sabbatique(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez moins de 25 ans : attestation de « non-versement » des allocations familiales (Belgique) • Ou Déclaration sur l'honneur *
Formations complémentaires, Formations continues (Forem, IFAPME, Promotion sociale), Cours préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Attestation officielle avec le volume horaire</u> (nombre de jours, d'heures, en journée ou le soir), daté, signé, cachet. • Accompagné, si vous avez moins de 25 ans d'une attestation de versement des allocations familiales (Belgique). • Accompagné, si vous avez plus de 25 ans des justificatifs officiels de votre emploi du temps .

* **Déclaration sur l'honneur** : document à imprimer ci-dessous et à compléter

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoinnant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant : **Date et lieu de naissance** :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du/...../..... au/...../.....		
Du/...../..... au/...../.....		
Du/...../..... au/...../.....		
Du/...../..... au/...../.....		
Du/...../..... au/...../.....		

Conformément à l'article 95 § 1^{er} alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le/...../2018 Signature de l'étudiant :

Modèle d'attestation de fréquentation antérieure

Si vous avez suivi des études après l'obtention du diplôme du secondaire (ou BAC étranger) ou si vous étiez inscrit dans une école, même si vous n'êtes pas resté toute l'année,

nous avons besoin d'une attestation de fréquentation scolaire **antérieure** (document **original**) **pour chaque année académique suivie**, sous la forme:

Si vous n'avez pas ce document, vous devez le demander à votre ancien secrétariat d'école supérieure :

« L'Ecole X atteste que Monsieur/Mademoiselle (Nom+prénom) a suivi les cours de de telle date à telle date.....

Résultats :

Daté et signé par le chef de l'établissement scolaire, avec le cachet de l'école. »



Bruxelles, le 5 mars 2018

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS

ATTESTATION DE NON-SOLDE

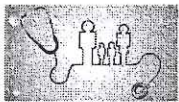
Le (la) soussigné(e), mandaté(e) par Ecole supérieure des Arts Saint-Luc-Bruxelles rue d'Irlande, 57 - 1060 Saint-Gilles , certifie que la situation comptable de :

M.
Né à _____ le _____
résidant : _____

ne présente aucun solde débiteur à ce jour relatif à l'année académique 2017-2018, ni les années antérieures au sein de notre Institut.

Certifié sincère et véritable
Bruxelles, le 5 mars 2018

Signature :



PSE libre de Saint Gilles

rue de l'Eglise St Gilles, 59
1060 BRUXELLES

tél: 02/541 81 28

fax: 02/541 81 29

pselibre.saintgilles@belg

ATTESTATION DE BILAN DE SANTE

Je soussigné, _____, médecin scolaire, atteste que M^r/M^{lle}
_____, né(e) le _____,

étudiant(e) de l'école **L'Ecole** (Nom de l'École + adresse),

a subi un bilan de santé au service de Promotion de la Santé à l'Ecole **PSE libre de Saint Gilles**
(décret du 16 mai 2002-MB du 7 juin 2002 modifié par le décret C du 1er juillet 2005 et l'A.G. du
20 juillet 2006) le _____

Fait à 1060 BRUXELLES le _____

signature